

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 4 octobre 2022, à 19 h 30.

Séance audio disponible au bureau municipal exclusivement.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1  
Benoit Lussier, siège 2  
Line Pellerin, siège 3  
François Page, siège 4  
Saül Bergeron, siège 5  
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné secrétaire de la séance.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-10-128

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SEANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**
4. **COMITÉS ET INFORMATIONS**
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1. Résolution – Comptes payés en septembre et à payer en octobre 2022.
  - 5.2. Résolution – Constitution d'un comité sur l'accès à l'information.
  - 5.3. Résolution – Autorisation de modification du montage financier AIRRL / TECQ.
  - 5.4. Dépôt du rapport d'audit de transmission d'information au MAMH.
  - 5.5. Résolution – Pour achat des jardinières 2023
  - 5.6. Résolution – Dépenses de voyage et repas pour réunion (le point 5.6 est annulé)
  - 5.7. Résolution – Acceptation des dépenses sur la subvention de la MADA
  - 5.8. Résolution – Acceptation dépense d'huissier
6. **VARIA**
  - 6.1. Permis de constructions du mois de septembre
7. **PERIODE DE QUESTIONS**
8. **CLOTURE DE LA SEANCE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire,  
appuyé par monsieur François Page,  
et résolu,

**QUE** l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

### **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

2022-10-129

### **PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le secrétaire de séance;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par monsieur Saül Bergeron.  
et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 en faisant l'ajout des noms de Christine Gaudet et François Noël comme étant signataires à la marge de crédit.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

## **INFORMATIONS / COMITÉS**

### **LOISIRS**

M. Saül Bergeron nous annonce que le méchoui du 17 septembre 2022 n'a pas été une belle réussite. Il y aura possiblement l'annulation du Noël des enfants. Le camp de jour a bien été. D'autres activités seront discutées pour cet hiver.

### **RIGIDBNY**

La réunion de la RIGIDBNY est jeudi. Plusieurs rencontres auront lieu dans les prochaines semaines.

### **RISI**

Prévention le lundi soir 31 octobre 2022 pour l'halloween, un camion de pompier fera de la prévention et donnera des bonbons aux enfants. Il y a eu la présentation du plan de travail de la directrice générale. Le rapport des sorties pour Aston-Jonction mentionne deux sorties sur le territoire.

### **BIBLIOTHÈQUE**

Il y a un concours présentement pour les gens qui vont aller renouveler leur abonnement entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre, un tirage sera effectué par la suite parmi les nouveaux abonnés. Les prix sont : un casque virtuel, une montre intelligente et un haut-parleur Google Nest. Des annonces ont été publiées pour la recherche de bénévoles, cependant il n'y a aucun résultat à ces annonces. Mme Jessica se porte volontaire pour prendre la relève pour l'instant pour faire le pont entre Mme Cindy Tessier et le futur responsable. Nous sommes donc toujours à la recherche de bénévoles.

### **CDÉ**

Ouverture du p'tit café le 29 septembre, il y a eu beaucoup de participation à l'événement, les gens étaient heureux de se rencontrer. Le comité désire mentionner un merci aux loisirs pour la préparation des hot-dogs et un merci aux bénévoles pour l'organisation de l'activité. Les exposants ont commencé à afficher leurs produits uniques sur les nouvelles tablettes. Un souper de la mairesse aura lieu le 7 octobre prochain. Le CDÉ est aussi à la recherche de personnes qui voudraient s'impliquer dans les activités. Les repas au p'tit café sont à 13.50\$.

### **MADA**

Le 12 octobre, il y aura une consultation de 15 heures à 16 heures avec la MADA pour les 50 ans et plus au sous-sol de l'église afin de connaître les besoins des aînés. La MADA a finalement eu la confirmation de l'obtention de la subvention de 15,624\$ qui sera utilisable pour le p'tit café.

### **MUNICIPALITÉ**

Le Marquage de la route de la voie ferrée, du 3<sup>e</sup> rang et du 10<sup>e</sup> rang n'est pas encore effectué, cela devrait se faire dans les prochaines semaines. Subvention reçue pour la gestion des actifs municipaux d'un montant de 40,000\$. Fermeture des bureaux le 6 octobre, le 10 octobre et le 26 octobre. Nous avons reçu quelques informations au

sujet des eaux usées et il y aura une rencontre entre le comité des eaux usées et la firme Stantec pour l'explication du dossier. Pour l'instant, il n'y a aucune donnée confirmée.

## ADMINISTRATION

2022-10-130

## COMPTES PAYES EN SEPTEMBRE ET A PAYER EN OCTOBRE 2022

### RATIFICATION DES COMPTES PAYES EN SEPTEMBRE 2022

Date de facture	Fournisseur	Description	Montant	# chèque
26-09-2022	George Boudreault	Surveillance Pavage Garage	137,97	6861
15-10-2022	RISI	4e versement RISI	17 597,50	6862
31-10-2022	Sécurité public	2e versement	20 723,00	6863
01-10-2022	RIGIDBNY	10e versement	2 756,25	6864
12-09-2022	Plombier Fred Anger	Réparation toilette	581,66	6865
31-08-2022	FQM	Honoraire gestion marquage et analyse garage municipal	622,02	6866
15-08-2022	LEMTEK	Luminaire terrain de Tennis	1 912,95	6867
21-09-2022	Stantec	Étude préliminaire et conception	4 530,02	6868
27-09-2022	Megaburo	Impression couleur et NB (2 mois)	177,74	6869
08-10-2022	François Noël	11-09-2022 au 08-10-2022	2 967,04	6870
31-09-2022	Christine Gaudet	de Juillet à septembre	2 990,12	6871
31-09-2022	Liliane St-Hilaire	de Juillet à septembre	622,94	6872
31-09-2022	Benoit Lussier	de Juillet à septembre	622,94	6873
31-09-2022	Line Pellerin	de Juillet à septembre	622,94	6874
31-09-2022	François Page	de Juillet à septembre	622,94	6875
31-09-2022	Saül Bergeron	de Juillet à septembre	622,94	6876
31-09-2022	René St-Pierre	de Juillet à septembre	622,94	6877
01-09-2022 13-09-2022	La belle Québécoise	Essence Pelouse	160,00	6878
03-10-2022	Canadien national	Passage à niveau du mois de sept	326,50	6879
27-09-2022	Léon Meuble	Cuisinière et congélateur (MADA)	2 681,21	6880
31-08-2022	Construction et Pavage Boisvert	Retenue 5%	10 882,12	6881
01-09-2022	Energie et ressources naturelle Québec	Avis de mutation	5,00	6882
30-09-2022	Hydro-Québec	Éclairage public (septembre)	372,05	Virement
07-09-2022	Ebox	Internet municipalité, septembre	57,61	Virement
07-09-2022	Ebox	Internet dépanneur, septembre	46,07	Virement
01-09-2022	Grenco	Location photocopieur Septembre	118,51	Virement
01-09-2022	Suite microsoft	Licence Office mensuelle	80,71	Virement
01-09-2022	Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90	Virement
31-09-2022	M. Simoneau	Pelouse (du 28-08 au 01-10) 5 semaines (336,60 x 5)	1 683,00	Virement

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois d'août 2022 et de septembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses pour le mois de septembre et d'octobre 2022 soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-09-131

## **RÉSOLUTION - CONSTITUTION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**Considérant que** la municipalité d'Aston-Jonction est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**Considérant** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT que** l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité d'Aston-Jonction doit constituer un tel comité;

en conséquence,  
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu unanimement :

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité d'Aston-Jonction:

- De François Noël, directeur général et greffier-trésorier, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- De Christine Gaudet, mairesse
- De René St-Pierre, conseiller

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité d'Aston-Jonction dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité d'Aston-Jonction de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-132 **AUTORISATION DE MODIFICATION DU MONTAGE FINANCIER AIRRL / TECQ.**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2020, des travaux sur le 10<sup>e</sup> rang ont été effectués à l'aide de la subvention AIRRL du PAVL seulement, soit pour une subvention de 50% du montant des travaux.

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de rembourser une partie de la subvention au programme de l'AIRRL, soit 24.9% du montant obtenu, afin d'obtenir une subvention supplémentaire de la TECQ en mars 2023.

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Transports demande une confirmation de la révision du calcul financier pour son programme d'AIRRL avec un montant à rembourser par la municipalité d'Aston-Jonction de 110,633\$.

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de rembourser le montant de 110,633\$ de la subvention de l'AIRRL au même moment où la municipalité recevra le remboursement de la TECQ.

**CONSIDÉRANT** que la demande de la subvention TECQ sur ce 10<sup>e</sup> rang est possible puisque les deux programmes peuvent se prendre conjointement et que le montant de la subvention de la TECQ sera de 444,309\$, recevable en mars 2023.

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Transports a demandé une résolution pour autoriser la modification du montage financier dans le cadre de la subvention AIRRL dans son dossier #2017-435.

**CONSIDÉRANT** que la 3<sup>e</sup> programmation de la TECQ 2019-2023 a été accepté le 4 octobre 2022 et que celle-ci inclus le montant de 444,309\$ dans les coûts réalisés pour le 10<sup>e</sup> rang.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction confirme le calcul de l'aide financière qui a été révisé.

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction autorise la modification du montage financier.

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction accepte de rembourser le 110,633\$ lorsqu'elle aura reçu le montant de la subvention de la TECQ en mars 2023.

2022-10-133 **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE TRANSMISSION D'INFORMATION.**

Les rapports ont été transmis aux élus municipaux et ceux-ci ont pris connaissance des informations. En résumé, ce rapport mentionne que la municipalité d'Aston-Jonction est en conformité pour ce qui est de la transmission de ses états financiers au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitations (MAMH).

2022-10-134 **RÉSOLUTION POUR ACHAT DES JARDINIÈRES 2023**

Ce point a été remis à une séance ultérieure.

2022-10-135 **ACCEPTATION DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION DE LA MADA**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs dépenses devront être faites en lien avec la subvention du CIUSSS de 15,624\$ qui a été obtenue grâce à la MADA dans le but de soutenir les actions du p'tit café, le cœur nourricier de notre communauté.

**CONSIDÉRANT** que certaines dépenses ont déjà été approuvées par le conseil.

**CONSIDÉRANT** qu'il restera plusieurs petites dépenses à faire avec la subvention

En conséquence,  
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** madame Line Pellerin aura l'autorisation d'effectuer les dépenses qui ont été préalablement approuvées.

2022-10-136

**RÉSOLUTION – POUR DÉMARCHE AVEC UN HUISSIER POUR RÉGLER UN PROBLÈME DE CITOYEN.**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu des démarches qui ont été effectuées dans le but d'appliquer le règlement #185-2020 sur l'entretien des terrains.

**CONSIDÉRANT** que la remise du constat d'infraction par un huissier pourrait rendre une ordonnance effective.

**CONSIDÉRANT** que l'ordonnance pourrait donner droit à la municipalité d'effectuer la coupe de la pelouse et de refacturer les frais par la suite, dans le but d'appliquer le règlement.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur François Page  
appuyé par madame Line Pellerin  
et résolu,

**QU'UNE** dépense approximative de 140\$ pour l'utilisation d'un huissier pour la remise de deux constats d'infractions est approuvée.

**VARIA - PERMIS DE CONSTRUCTION**

Pour le mois de septembre, il y a eu trois permis d'émis pour une valeur totale de travaux de 9,000\$.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Une question a été posée afin d'obtenir des informations sur les deux zones non pavées sur le 11<sup>e</sup> rang, soit la rue principale. Les travaux ont été demandés au MTQ et ils ne sont toujours pas venu régler la situation. De nouvelles demandes seront envoyées à toutes les semaines afin de régler rapidement la situation problématique.

2022-10-137

**CLOTURE DE LA SEANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance est levée à 19h 50.

---

Christine Gaudet  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier